



**INSTRUCTION N°02-2015 DU 22 JUILLET 2015 FIXANT
LE NIVEAU DES ENGAGEMENTS EXTERIEURS DES BANQUES
ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS**

Article 1er : Conformément aux dispositions du règlement n°2014-01 du 16 Rabie Ethani 1435 correspondant au 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers et du règlement n°2014-02 du 16 Rabie Ethani 1435 correspondant au 16 février 2014 relatif aux grands risques et aux participations, la présente instruction a pour objet de définir le niveau autorisé des engagements extérieurs par signature des banques et établissements financiers au titre des opérations d'importation.

Article 2 : A compter du 1^{er} août 2015, le niveau des engagements extérieurs par signature des banques et établissements financiers ne doit à aucun moment dépasser une (1) fois leurs fonds propres réglementaires tels que définis par la réglementation prudentielle en vigueur.

Article 3 : Par engagements extérieurs par signature au titre des opérations d'importation, il faut entendre l'ensemble des engagements par signature afférents aux opérations d'importation, déduction faite des dépôts de garantie et provisions constitués en dinars au titre de ces opérations.

Article 4 : Les banques, intermédiaires agréés, doivent transmettre mensuellement à la Banque d'Algérie (Direction Générale des Changes), au plus tard le 15 du mois qui suit le mois de référence, sur supports magnétique et papier, un état récapitulatif des transferts exécutés, ventilés par mode de règlement, établi conformément au modèle joint en annexe.

Article 5 : La présente instruction annule et remplace l'instruction n°03-2014 du 23 novembre 2014 fixant le niveau des engagements extérieurs des banques et établissements financiers.

**Le Gouverneur
Mohammed LAKSACI**

ANNEXE A L'INSTRUCTION N°02-2015 DU 22 JUILLET 2015

Raison sociale (Banque intermédiaire agréé) :

Direction Générale :

Adresse :

**ETAT RECAPITULATIF DES TRANSFERTS EXECUTES AU TITRE DES OPERATIONS D'IMPORTATION
DE BIENS ET DE SERVICES DURANT LE MOIS/201....**

RUBRIQUES	IMPORTATION DE BIENS		IMPORTATION DE SERVICES	
	Nombre d'opérations	Valeur en milliers de DA	Nombre d'opérations	Valeur en milliers de DA
1 – Crédits documentaires				
2 – Remises documentaires				
a – Avec engagement de la BIA*				
b – Sans engagement de la BIA*				
3 – Transferts libres				
Total général				

* Banque intermédiaire agréé

Alger, le

Le Président Directeur Général

Ou

Le Directeur Général